



Dalloz Formation et l'Institut de Défense Pénale vous proposent de faire le point sur les nullités et exceptions en matière pénale : où les débusquer ? Quand et comment les soulever ? Comment être efficient devant la CEDH et la Cour de cassation ? Comment utiliser la question prioritaire de constitutionnalité ?

Une bonne défense pénale implique vigilance et connaissance fine des rouages propres à chaque phase de la procédure. Des spécialistes du procès pénal vous présenteront règles, méthodologie et conseils stratégiques pour optimiser la défense de vos clients.

En partenariat avec **idp**

INTERVENANTS

Philippe VOULAND,
Avocat associé Cabinet Vouland & Grazzini et codirecteur de l'Institut de défense pénale

Alain MOLLA,
Avocat Cabinet Alain Molla & Christophe Bass et codirecteur de l'Institut de défense pénale

François SAINT-PIERRE, Avocat
François FOURMENT, Professeur des Universités, Université François Rabelais Tours

LOUIS BORÉ,
Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, SCP Boré et Salve de Bruneton

Pascal DOURNEAU-JOSETTE,
Chef de Division, Cour Européenne des Droits de l'Homme, Professeur associé à l'Université de Strasbourg et auteur de la rubrique « Convention européenne des droits de l'homme » du Répertoire de droit pénal et de procédure pénale Dalloz

INFORMATIONS

Durée : 1 journée
Horaires : de 9h à 18h
Code : PLPP0010
Date : Vendredi 28 novembre
Lieu : Lyon

PRIX

590 € HT soit 708 € TTC

LE PUBLIC

Avocats

Journée présidée par Alain MOLLA et Philippe VOULAND
de l'Institut de Défense Pénale

PROGRAMME

Les nullités de l'enquête et de l'instruction

- Garde à vue
- Écoutes téléphoniques
- Expertises
- Perquisitions, saisies
- Contrôle d'identité
- Mises en examen
- Placements en détention

Les nullités à l'audience de jugement, exceptions et recours

- Les nullités de l'ordonnance de renvoi devant le Tribunal correctionnel
- Les nullités de la procédure de jugement devant le Tribunal correctionnel
- Les nullités de la procédure de jugement devant la Cour d'assises

La question prioritaire de constitutionnalité : quand et comment la soulever ?

- Les méthodes de filtrage
- La saisine du Conseil constitutionnel

Le pourvoi en cassation

- Le délai et la recevabilité du pourvoi
- Le contrôle de la Cour de cassation

La saisine de la Cour EDH : conditions requises et modalités pratiques

- L'article 47 du Règlement de la Cour EDH
- Les conditions de recevabilité d'une requête devant la Cour EDH
- La prise en compte des nullités en droit interne dans la jurisprudence de la Cour EDH

OUI, je m'inscris à la Journée d'Actualité :

Nullités et autres exceptions de procédure pénale

M Mme Me

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Société / Cabinet _____

Code NAF

SIRET

Adresse _____

CP / Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email* _____

*obligatoire pour le suivi de votre inscription

Suivi de l'inscription (si différent)

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Société / Cabinet _____

Adresse _____

CP / Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email _____

Facture à établir à l'ordre

Société / Cabinet _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP / Ville _____

Tél _____ Fax _____

Email _____

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION

Votre demande d'inscription nécessite :

- l'envoi du bulletin d'inscription par fax, courrier ou PDF joint à un e-mail

- ou une inscription en ligne sur dalloz-formation.fr

Nous définissons pour chaque formation un nombre minimum et maximum de participants ; les inscriptions pour la session cessent d'être retenues quand le nombre optimum est atteint. Les inscriptions réglées sont retenues en priorité.

TARIFS

Les prix de nos formations sont indiqués sur chaque fiche de formation. Tout stage commencé est dû en totalité. Le(s) déjeuner(s) et le dossier documentaire sont inclus dans le tarif de la formation. En cas de règlement de l'inscription par un OPCA, l'entreprise, solidairement débitrice, doit lui transmettre la demande de prise en charge avant le début de la formation. La demande doit figurer sur le bulletin d'inscription. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée à l'entreprise. Une facture vous sera délivrée à l'issue de la formation.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION ET CONFIRMATION

Dès réception du bulletin d'inscription, nous vous délivrons un accusé de réception et une convention de formation. Cet accusé de réception ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation.

ANNULATION - REPORT - REMPLACEMENT

Pour toute annulation faite par le client moins de 15 jours ouvrés avant le début des sessions, les Editions Dalloz facturent 50% du montant HT non remis des droits d'inscription.



Nullités et autres exceptions de procédure pénale

LYON : le 28 novembre 2014

IDP

Oui, je m'inscris à la Journée d'Actualité Nullités et autres exceptions de procédure pénale au prix de 590 € HT soit 708 € TTC

Centre Dalloz formation - 45 rue Liancourt 75014 Paris

Ci-joint mon règlement à l'ordre de DALLOZ par :

Chèque bancaire

Mandat administratif

Chèque postal

Virement : BNP PARIBAS n° 30004 01328 00011 623321 04

Organisme de formation : Éditions Dalloz

Numéro de déclaration d'existence : 11753394175

Formation conforme aux modalités arrêtées par le CNB. Formation éligible au titre du DIF

Je soussigné(e) accepte les modalités de règlement et d'annulation

Date : / /

Signature :

Les remises sont non cumulables. Votre bulletin d'inscription dûment complété vaut inscription définitive. Votre inscription doit être obligatoirement signée et tamponnée.

Pour plus d'information sur cette formation

Tél . 01 40 64 13 00 • Fax : 01 40 64 54 69

inscription@dalloz.fr

Vous souhaitez organiser cette formation dans vos locaux ? Contactez notre responsable au 01 40 64 54 73